

COMPTE RENDU
DU SYNDICAT DE GESTION DU R.P.I.

De la Vallée de l'Ecrevisse

Réunion du 17 octobre 2017

Convocation du 10 octobre 2017

Le Syndicat de Gestion du R.P.I. s'est réuni le dix-sept octobre deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente, à la mairie de Brebotte sur convocation de la Présidente.

Délégués présents sur les 10 élus au conseil syndical :

Nom / Prénom	Commune représentée	Qualité
TRELA Dominique	Boron	Titulaire - Maire
ZINCK Laure	Boron	Titulaire
SIMON Michel	Brebotte	Titulaire
ULSAS Alexandre	Brebotte	Titulaire
RACINE Jean	Recouvrance	Suppléant - Maire
PFHURTER Florence	Vellescot	Titulaire
MATHIEU Magali	Vellescot	Suppléante

7 présents. Le nombre de suffrages maximum est donc de 7.

Absent(s) excusé(s): JEMEI Samir (Titulaire-Recouvrance), CONSTANT Cyril (Titulaire-Recouvrance), FREY Nathalie (Titulaire-Grosne), JEANNOT Eric (Titulaire-Grosne), BOUROUH Jean-Claude (Titulaire-Maire-Vellescot)

Absent(s) non excusé(s): LEROUX Nathalie (Suppléante-Grosne)

Etaient également présents sans participer aux votes

Nom / Prénom	Commune représentée	Qualité
VALLAT Pierre	Brebotte	Suppléant - Maire
BOUTEILLER Xavier	Boron	Suppléant

Le quorum est atteint, il peut être procédé à l'étude de l'ordre du jour.
Michel SIMON se propose d'assurer le secrétariat de séance.

La présidente ouvre la séance à 19h40 et remercie l'assistance. Elle demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : L'ouverture d'une régie permanente de recettes. L'assemblée est d'accord pour traiter ce point en 2bis.

1) Approbation du dernier compte-rendu (point 1 de l'ordre du jour)

La présidente soumet au vote l'approbation du dernier compte-rendu. A défaut de remarques, le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité des votants.

2) Assurance du bâtiment temporaire nouvelle classe (point 1 de l'ordre du jour)

Notre assureur GROUPAMA propose un avenant à notre contrat pour assurer les 51m² de la nouvelle classe dans les mêmes conditions générales que les autres pour un surplus financier annuel de l'ordre de 45 €. Cet avenant permettra d'envoyer à la société Cougnaud l'attestation d'assurance réclamée par cette dernière.

Le conseil syndical à l'unanimité des votants autorise la présidente à signer cet avenant.

2bis) Création d'une régie de recettes (point ajouté à l'ordre du jour)

Rappel : Pour encaisser les recettes de la garderie, une régie temporaire avait été ouverte.

La garderie entrant dans son régime de croisière, les sommes dues étant plus importantes, la facturation doit donc obligatoirement se faire mensuellement par égard pour les familles.

La Trésorerie est d'accord pour la création d'une régie permanente afin d'encaisser les recettes de la garderie, les participations financières aux TAP et les recettes de la restauration.

L'encaisse ne devra pas dépasser 4000€; Une indemnité annuelle de responsabilité est due au régisseur; Il sera admis des encaissements en numéraire ou en chèques; Un système de cautionnement doit être mis en place.

Le vice-président fait remarquer que le suivi de l'encaissement ainsi que le recouvrement des sommes revient donc à la secrétaire, ce qui va engendrer une charge de travail supplémentaire.

Le conseil syndical à l'unanimité des votants autorise la présidente à valider cette régie et à mettre en place les dispositions nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurité.

3) TAP Grandvillars (point 3 de l'ordre du jour)

Année 2017/2018

Les TAP ont commencé le 19 septembre comme convenu. Cependant Grandvillars a rencontré des difficultés pour le recrutement de certains intervenants. Des personnes mises à disposition par Grandvillars assistées par l'exécutif du syndicat présent ont assuré l'encadrement nécessaire afin de minimiser l'impact pour les enfants, la situation a été rétablie pour la semaine suivante.

La présidente signale que cette séance ne sera pas facturée par Grandvillars.

Nous avons dû également adapter, de manière impromptue, les dispositions initiales compte tenu de cet état de chose : suppression de certaines activités (mandala, yoga) remplacées par l'activité « jeux de société/cuisine » en revenant ainsi à 9 intervenants au lieu de 10. (Rappel : 8 pour l'année précédente)

Prévisionnel financier

Projection 2017/2018 par activité TAP RPI

Activité	PROJECTION 2017/2018
Badminton/Basket	1 672,00 €
Football/Handball	1 526,00 €
Gymnastique	1 698,00 €
Tennis	1 996,00 €
Ultimate/Hokey	1 619,00 €
Judo/Rugby	737,00 €
Poterie	1 762,00 €
Massage	ANNULE 2 015,00 €
Cirque	1 744,00 €
YOGA	ANNULE 1 627,50 €
	ANNULE 16 396,50 €

Jeux de société / cuisine : 887€

Montant total : 13 641€

887 € Jeux de société
cuisine
13 641 €

Les principes de l'année précédente ont été retenus :

La somme de 13 641€ sera divisée en 3 termes de paiement, le 3^{ème} terme sera ajusté à la réalité en fin de période TAP lors d'une réunion conjointe RPI/Grandvillars.

Le conseil syndical, à l'unanimité des votants approuve ces dispositions.

4) Piscine de l'année 2017/2018 (point 4 de l'ordre du jour)

La présidente rappelle le contexte. La piscine de Delle peut mettre à notre disposition un créneau d'après-midi à partir de janvier 2018, de 15h30 à 15h55. Mais ce créneau n'est pas compatible avec les horaires scolaires actuels qu'il faudra donc changer.

Après un long débat, le maire de Boron signale que nous allons changer d'horaires en janvier pour la piscine, pour les rétablir ensuite, et sûrement encore en septembre suite aux nouveaux rythmes. Ces changements impactent toutes les classes mais aussi l'organisation des familles qui pourront alors se poser des questions légitimes.

Le vice-président propose de reporter ce point après avoir pris position sur les nouveaux rythmes à la rentrée de septembre 2018.

L'assemblée est d'accord, ce sujet sera finalisé après le point 6.

5) Modification du poste d'adjoint technique 15/35 (point 5 de l'ordre du jour)

Suite au départ en mobilité d'un de nos agents, un poste « d'adjoint technique » 15/35^{ème} est resté ouvert. La présidente demande à l'assemblée de migrer ce poste en « adjoint d'animation » sur le même nombre d'heures afin de permettre une embauche.

Pourquoi ?

Comme il a été annoncé précédemment la garderie prend son régime de croisière : 13 enfants fréquenteront la garderie à partir de la semaine 45.

Il en va de même pour la restauration : 21 enfants minimum le mardi de la semaine 45. (voir inscriptions réelles connues à ce jour)

Derrière ces chiffres et tant pour la garderie que pour la restauration, il faut mettre des moyens humains en encadrement/assistance/ménage mais aussi en administration (suivi inscriptions, commande repas,

facturation, gestion régie, recouvrement factures...).

En phase test, ces tâches sont assumées bien volontiers par nos agents payés en heures complémentaires, mais également assistés largement par l'exécutif.

Garderie - Année 2017 – semaine 45

Suite au retour des fiches garderie, les enfants ci-dessous fréquenteront régulièrement ce service.

Par contre, nous avons plusieurs enfants qui peuvent l'utiliser au cours de l'année. Les inscriptions peuvent se faire le matin pour le soir.

Nom Prénom	Classe Ecole	Lundi 6/11/17	Mardi 7/11/17	Mercredi 8/11/17	Jeudi 9/11/17	Vendredi 10/11/17	
	CE1 Brebotte	soir			soir	soir	
	GS Boron	soir			soir	soir	
	PS Boron		soir		soir	soir	
	GS Boron		soir		soir	soir	
	MS Boron		soir			soir	
	PS Boron		soir		soir	soir	
	MS Boron		soir		soir		
	MS Boron	soir			soir	soir	
	Boron	matin soir	matin soir	matin	matin soir	matin soir	
	CMI Brebotte	matin soir	matin soir	matin	matin soir	matin soir	
	CE1 Brebotte	Cet enfant fréquentera régulièrement la garderie.					
	CE1 Brebotte					soir	
	CE2 Brebotte			matin		soir	

Inscriptions réelles à ce jour

RESTAURATION SCOLAIRE R.P.I. DE L'ECREVISSE

SEMAINE : 45

ANNEE : 2017

Nom Prénom	Classe Ecole	Jours de fréquentation de la restauration				Option d'inscription	Menu retenu	Absences Précisez les dates
		LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI			
		06/11/2017	07/11/2017	09/11/2017	10/11/2017			
	PS Boron		1	1	1	Permanente	Standard	
	GS Boron		1	1	1	Permanente	Standard	
	MS Boron		1	1	1	Permanente	Standard	
	CE1 Brebotte				1	Permanente	Standard	
	CM2 Grosne	1	1	1	1	Permanente	Standard	
	PS Boron		1	1	1	Permanente	Standard	
	MS Boron	1	1	1	1	Permanente	Standard	
	CM1 Grosne		1	1		Permanente	Standard	
	CM1 Grosne	1	1	1	1	Permanente	Standard	
	MS Boron	1	1	1	1	Permanente	Standard	
	CM1 Brebotte	1	1	1	1	Permanente	Standard	
	CM1 Grosne		1	1		Permanente	Standard	
	CM2 Grosne		1	1		Permanente	Standard	
	CP Vellescot	1	1	1	1	Permanente	Standard	
	CM1 Brebotte	1	1	1	1	Permanente	Standard	
	CE2 Brebotte				1	Permanente	Standard	
	GS Boron		1			Permanente	Standard	
	MS Boron	1	1	1	1	Permanente	Standard	
	CE1 Brebotte	1	1	1	1	Permanente	Standard	
	CE1 Brebotte		1	1	1	Permanente	Standard	
	CE1 Brebotte	1	1		1	Occasionnelle	Standard	
	CM1 Grosne		1	1		Permanente	Standard	
	CP Vellescot		1			Permanente	Standard	
TOTAL EFFECTIF		10	21	18	17			

Inscriptions réelles à ce jour

Rp: Reching occasionnel, car elle m'a pas de jours fixes.
mais en moyenne 2 à 3 repas / semaine par noi

modifié 17/11/17

Par contre, bon nombre de ces tâches se superposent dans le temps ce qui limite le dispositif. En cas d'absence non prévue de l'un de nos agents, la seule solution reste le bénévolat des élus organisé à la

hâte. Cette situation doit changer.

Recrutement

L'autorisation d'embauche d'un CAE pour assumer la garderie entre autre, est toujours valide. Les conditions gouvernementales autour du « contrat aidé » ont été largement modifiées ce qui limite le recrutement.

L'embauche d'une personne dans le cadre de ce poste resté ouvert est donc une opportunité.

Le Centre de Gestion, contacté sur le sujet et visant une personne que nous avons déjà reçue en entretien, valide la procédure.

Le budget nécessaire est déjà provisionné puisque le poste est resté ouvert sur l'exercice 2017.

Le conseil syndical, à l'unanimité des votants approuve la migration du poste à savoir fermeture du poste d'adjoint technique et création d'un poste d'adjoint d'animation.

6) Rythmes scolaires rentrée 2018 (point 6 de l'ordre du jour)

La présidente remet à chaque membre la copie d'un courrier émanant du DASEN concernant la mise en application du décret du 27 juin 2017 sur les nouveaux rythmes scolaires.

Elle annonce la programmation d'une réunion de Conseil des Ecoles pour le 09/11/2017 et demande donc la position du Conseil Syndical sur ce sujet.

Elle signale que, bien que n'étant pas forcément liés dans le décret, nouveaux rythmes et TAP peuvent conditionner les horaires qui seront choisis.

Le vice-président fait un bref compte-rendu de la réunion de préparation de ce conseil, invité par le corps enseignant.

« Tout le monde est d'accord sur le principe d'une proposition commune faite en Conseil des Ecoles basée sur un sondage indiscutable proposé aux parents.

Il est admis que la position du Conseil Syndical conditionne l'alternative à proposer dans ce sondage. Son texte sera soumis au vote le 09/11/2017 et ensuite lancé.

Une réunion extraordinaire du Conseil des Ecoles analysera ensuite les résultats et définira en conséquence les horaires scolaires à proposer au DASEN avant le 22/12/2017. »

Sur ces bases, le courrier du DASEN est largement étudié et commenté. Le principe d'une décision finale liée aux souhaits des parents, en pleine connaissance de causes et de conséquences, est apprécié.

Après discussion, le Conseil Syndical décide de proposer en sondage diffusé aux parents, l'alternative suivante :

.. Une organisation de la semaine scolaire sur 8 demi-journées dont 5 matinées. La totalité du mardi après-midi serait alors réservé aux TAP

Ou

.. Une organisation sur 4 jours dans la semaine excluant donc la possibilité de TAP.

Pour les journées du mercredi :

- Dans le premier cas, il n'est pas prévu de restauration, pour la garderie seul l'accueil du matin sera assuré.
- Dans le deuxième cas, il n'y aura ni garderie ni restauration.

En fonction des résultats, l'exécutif du RPI se chargera de renoncer ou d'adapter le PeDT en vigueur, puisque le décret lui en offre la possibilité.

Si les TAP sont maintenus, la commune de Grandvillars se plaçant dans une autre démarche concernant les rythmes, rendrait disponible ses installations dès le début d'après-midi du mardi.

Et dans tous les cas, le RPI assumera les pénalités de dédit du contrat avec le transporteur, valide encore une année après septembre 2018.

Piscine

Nous pouvons donc maintenant prendre position sur le sujet piscine.

Il y aura donc avec certitude un changement d'horaires à la rentrée 2018 sur 8 ou 9 demi-journées dans notre RPI mais également pour d'autres prétendants à la piscine de Delle.

Le conseil syndical décide d'ajourner une nouvelle fois la reprise de l'activité piscine initialement prévue en janvier 2018.

7) Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)

Le maire de Boron s'indigne une fois de plus sur l'absence de représentants de la commune de Grosne à ce conseil. Le maire de Recouvrance abonde en signalant que le phénomène devient systématique tant en Conseil qu'au Copil.

Il est vrai que chacun peut avoir des problèmes d'agenda, mais aussi que la personne suppléante de Grosne, dernièrement nommée, nous est totalement inconnue.

Deux questions font l'unanimité :

- Comment le Conseil doit-il interpréter la position de la commune de Grosne sur le sujet enseignement maternelle et primaire ; position qui à minima est vue comme intentionnelle ?
- Comment les administrés de Grosne et des autres villages analysent-ils cet état de chose ?

Il est demandé expressément à l'exécutif de rédiger un courrier à l'intention du maire de Grosne lui demandant de clarifier la position de sa commune sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente remercie l'assemblée pour avoir traité des sujets sensibles avec promptitude et clos la séance à 22h00.
